

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/04/2016

Date de la convocation:
24/03/2016
Date d'affichage:
25/03/2016

L' an 2016 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDIG Evelyne à M. KAISER Francis
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 065.2016
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 2
Abstentions : 5
Mention exécutoire : Non

065.2016 : Budget annexe site économique nord de Woerth : Affectation des résultats de l'exercice 2015 et vote du budget de l'exercice 2016.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par l'ordonnateur de la communauté de communes,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,

Vu le résultat de l'exercice,

Considérant le débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire réuni en commission finances le 14.03.2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, cinq abstentions, décide :

- D'approuver les affectations de résultat du budget concerné de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement : - 48 049,16 €

Affecté en section de fonctionnement (002 en dépenses) :

48 049,16 €

Affecté en section d'investissement en capitalisation (compte 106/1068) :

0,00 €

- Résultat de la section d'investissement : - 423 851,17 €

Affecté intégralement en section d'investissement (001 en dépenses).

- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget concerné, intégrant les affectations de résultats détaillés ci-dessus, comme suit :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 98 647,16 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 588 726,17 €

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

